

Les casques de sécurité

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Produits](#) / [Protection de la tête](#)

Des équipements plein la tête

Stimulé par les casques et casquettes de sécurité, gagne en maturité et donc en valeur ajoutée avec la prise de conscience des entreprises en faveur de produits plus qualitatifs. Devenu aussi une plate-forme supportant en compatibilité les autres EPI, le casque s'éloigne ainsi du produit basique pour intégrer des éléments de confort et d'identification sur le chantier, qui se révèlent de vrais atouts de sécurité puisqu'ils incitent le porteur à garder le casque sur la tête.

Évalué à un peu plus de 9 millions d'unités en 2018 selon MSI Reports, dont l'étude tablait sur une très légère croissance pour les années suivantes, la protection du crâne représente seulement 5% des volumes globaux des équipements de protection de la tête en France (protections respiratoire, du visage et des yeux, auditive, du crâne).

Qui dit protection du crâne dit casques de sécurité et casquettes anti-heurt dont l'objectif est, comme le rappelle l'INRS, de protéger la partie supérieure du crâne, principalement contre les risques de choc et de perforation provoqués par des chutes d'objets, des heurts contre les objets fixes ou par la chute de la personne elle-même, de plain-pied ou lors de travaux en hauteur. Le port d'un casque permet aussi de se prémunir contre d'autres risques présents sur les lieux de travail tels que le contact avec des conducteurs électriques sous tension ainsi que les projections de métaux en fusion, de liquides chauds ou corrosifs.

Prévenant des blessures comme les fractures du crâne, les commotions cérébrales, les lacérations, brûlures, écrasements et autres contusions, casques et casquettes de sécurité répondent donc à un risque classé en catégorie II, pouvant entraîner des lésions graves. Au-delà de la certification CE, ces EPI sont ainsi dans l'obligation de satisfaire à différentes normes, en fonction des environnements. Le casque doit au minimum afficher la norme EN397 qui fixe les exigences de base auxquelles il doit répondre. Cette norme peut être associée à la norme EN50365, qui régit les casques électriquement isolants. Datant de 2005, la norme EN 14052 reprend les mêmes exigences que la norme EN 397, renforçant encore la protection et les obligations des casques dits de protection à haute performance pour l'industrie, notamment dans les secteurs d'activités où les risques de pénétration d'objets tranchants sont présents. Selon les besoins, les casques de protection peuvent aussi se doter de caractéristiques additionnelles, qui doivent être annoncées par le fabricant, comme la résistance aux très basses températures (-20°C à -30°C), aux très hautes températures (150°C), aux projections de métaux en fusion ou la déformation latérale, qui ne doit pas être confondue avec la protection latérale apportée par la norme EN 14052. Si le casque est destiné à protéger des chocs qui vont vers la personne, la casquette a, elle, pour mission de protéger la tête qui se dirige vers le choc. Ne se substituant donc en aucun cas à un casque, elle est soumise à la norme EN 815 et équivaut à environ 15% des volumes. L'essentiel de la protection du crâne, soit 84% des volumes, relève effectivement des casques normés EN397 et EN50365, le casque haute-performance pour l'industrie EN14052 représentant environ 1% des ventes.

Plus de sophistication

Stable en unités, cet équipement de protection a trouvé sa cible d'utilisateurs, c'est-à-dire ceux qui sont soumis à l'obligation du port de casque ou de casquette de sécurité, ces derniers évoluant peu. 36,5% des volumes s'orientent vers le BTP et 25,5% vers l'industrie, secteurs suivis de loin par les transports et la logistique (9,5%), l'énergie (8%) puis les collectivités (6%), incluant notamment les secours, les espaces verts et les forestiers. Même si en mars et avril 2020, certains fabricants ont observé une envolée de la demande pour les casques à visière, considérés comme une alternative en début de confinement alors que les professionnels étaient confrontés à la pénurie de masques, les volumes ont retrouvé leur rythme habituel. Rappelons que, depuis, les autorités sanitaires ont précisé que les seules visières, même celles qui recouvrent l'ensemble du visage, n'étaient pas valables pour se protéger contre la Covid-19.

Certes, dans l'univers de la protection du crâne, l'innovation est très mesurée. Elle n'obéit pas, comme sur d'autres marchés des EPI, au rythme des collections saisonnières ou à une évolution technologique soutenue, susceptibles de stimuler les ventes. Exigeant des investissements importants en moules, ce petit marché n'incite pas non plus les fabricants à oser des tendances de style susceptibles d'être rapidement démodées.

Néanmoins, approchant, toujours selon MSI Reports, les 48 millions d'euros, soit 10% de l'ensemble de la protection de la tête, son chiffre d'affaires laisse entrevoir une évolution positive et une inclination des entreprises en faveur des casques à plus forte valeur ajoutée. Ainsi que le fait remarquer un fabricant, un casque répondant strictement à la norme EN397 reste très basique, répondant rarement aux attentes du porteur en termes de confort. Or, le casque est l'un des EPI qui est ressenti comme le plus contraignant, cette sensation d'inconfort pouvant inciter le porteur à ne pas le garder en permanence sur la tête. Acquis pour une poignée d'euros, ce type de casque risque en effet de mal tenir sur la tête, d'être lourd et donc au final de mal protéger, d'où la préoccupation d'un nombre grandissant d'entreprises utilisatrices en faveur de produits plus sophistiqués. Ceci contribue à l'émergence de deux segments de marché bien distincts, d'un côté les produits basiques, destinés notamment aux intérimaires, et de l'autre, des produits plus haut de gamme, ergonomiques et dotés d'équipements.

Investissement dans la durée

Outre la meilleure protection dont bénéficie alors le porteur, l'investissement se révèle rentable. Le casque est dans bien des cas porté tous les jours et présente une durée de vie allant de 5 à 10 ans, sauf s'il a subi une chute ou des projections, ou s'il a été abandonné au soleil sur une plage arrière d'un véhicule, au risque d'altérer ses performances, plus particulièrement de la coque extérieure ou calotte.

Destinée à résister aux chocs extérieurs, la calotte est conçue dans un matériau léger et résistant, tel que le polyéthylène (PE), l'ABS, le polycarbonate, le polyester renforcé, le polyamide. Aujourd'hui, le PE et l'ABS constituent l'essentiel des volumes des casques normés EN397 et EN50365, soit 67% pour le PE et 17% pour l'ABS. Ce sont donc ces matériaux qui déterminent la durée de vie du casque. Le fabricant doit d'ailleurs préciser sur la notice la durée de vie conseillée de son produit, les conditions de stockage et d'utilisation et indiquer la date de fabrication, éventuellement la date de péremption.

D'ailleurs, le client n'hésite pas à demander à son distributeur si le casque est frais, autrement dit est-ce que le casque sort de l'injection ? Ce qui lui permet de tabler sur une longue durée de vie de son produit, en tenant compte du temps de stockage. Si lorsque des contrôles ont lieu sur les chantiers, c'est effectivement la date de fabrication qui est regardée, il n'en demeure pas moins

que la durée de vie du casque est, comme on l'a vu, également liée à ses conditions d'emploi et à la qualité de son entretien. Pour les spécialistes, si son état traduit un changement de couleurs, des fissurations, du défibrage... ou s'il a subi un choc important, le casque et la casquette doivent être réformés. De même, il s'agit de les stocker à l'abri de la lumière (UV, chaleur et intempéries).

Ajustable à la tête

La prise en compte d'une meilleure ergonomie du casque passe par différents facteurs, à commencer par l'attention accordée aux éléments du harnais, constitué de la coiffe, du serre-nuque et du tour de tête, dont le rôle est de maintenir le casque en place sur la tête, de bien le centrer sur le crâne et de jouer un rôle d'amortisseur lors d'un choc.

Si les matériaux synthétiques favorisent une bonne hygiène, le textile apporte aux éléments de la coiffe plus de confort. Par ailleurs, le serre-nuque et le tour de tête peuvent être dotés de systèmes à molette qui permettent un ajustement facile à la tête, même avec des gants. De même, si la norme impose quatre points d'accroche à la coque, de nombreux fabricants ont fait le choix de proposer six points d'ancrage au profit d'un confort supérieur, grâce à une meilleure répartition sur le crâne de la force exercée sur la coque.

L'objectif est aussi de réduire les points de contacts entre la tête et le plastique de la coque. Sur le front, la garniture peut être plus large, s'étendant jusqu'aux tempes tandis que l'arrière du casque peut être muni de mousses, dont les caractéristiques (hydrophobes...) peuvent s'adapter en fonction des environnements. Ces éléments peuvent être amovibles et nettoyables, possibilités appréciées lorsque le casque est partagé.

Froid ou chaud

Pour éviter l'accumulation de chaleur et de transpiration sous le casque, rarement supportables, la plupart des modèles sont équipés...

Veillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

[Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter.](#)

Valider

Vous n'avez pas de n° d'abonné ?

Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

[S'abonner à la
revue](#)